Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 41 (1905)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIme ANNÉE

N° 20.

LAUSANNE

20 mai 1905.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les jeux des enfants. — A propos des dictées d'examen. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud. — Revue de la Suisse allemande. — XVIIme cours fédéral de gymnastique.* — PARTIE PRATIQUE : *Langue française : Les familles de mots. — Théorie générale des parties du discours. — Dictée. — Un peu d'économie politique : Du travail de l'homme, du travail de la nature et de celui des machines.*

LES JEUX DES ENFANTS

M. Frédéric Queyrat, l'auteur de plusieurs études psychologiques bien connues, vient d'en publier une nouvelle sur l'imagination créatrice telle qu'elle se manifeste dans les jeux des enfants. « Ce livre, dit-il dans la préface, convient d'une façon toute spéciale aux mères, à qui incombe principalement la tâche de veiller sur les premières années des enfants. En leur faisant saisir le sens profond du jeu, il tracera par là même la ligne de conduite qu'elles doivent suivre ; il leur permettra de discerner quels jeux elles auront à encourager, dans quels cas aussi il importe qu'elles s'abstiennent de toute intervention. »

Ces remarques pourraient s'adresser tout aussi bien à nos maîtresses d'écoles enfantines. Ne sont-elles pas un peu des *mères*, et Frœbel, dont nous nous inspirons, n'a-t-il pas basé son système d'éducation sur l'activité spontanée de l'enfant, c'est-à-dire en somme sur le *jeu ?* Or l'auteur s'attache précisément à faire ressortir le rôle important du jeu dans le développement physique et mental de l'enfant ; il y réussit si bien qu'on comprend encore mieux, après l'avoir lu, *pourquoi* l'école enfantine doit se garder d'étouffer l'instinct du jeu, si impérieux dans la première enfance, pourquoi elle doit au contraire le favoriser, lui donner des moyens de se satisfaire, *s'en servir* en un mot comme d'un auxiliaire précieux.

Nous voudrions donner ici un bref aperçu de quelques-unes des

idées développées avec tant de clarté et d'agrément par M. Queyrat, espérant que nos lecteurs ne s'en contenteront pas et voudront lire eux-mêmes ce petit volume[1].

*
* *

Tous les enfants jouent. Pourquoi ? Qu'est-ce que le jeu ?

On a répondu à cette question de bien des manières. Les uns (Lazarus, Gutsmuths, etc.) n'ont vu dans le jeu qu'une récréation, un délassement. D'autres (Schiller, Herbert Spencer, etc) ont dit qu'il était dû à une surabondance d'énergie vitale : l'homme n'épuisant pas d'ordinaire toute son énergie à s'assurer la possession des choses indispensables à la vie, il lui en reste un surplus qui demande à être dépensé ; il exerce alors son activité non plus dans un but utile, mais pour jouir de son activité elle-même, c'est-à-dire du plaisir qu'il y a à agir pour agir. D'autres enfin (Wundt entre autres) regardent le jeu comme une imitation d'actes de la vie pratique auxquels on aurait le désir, mais non l'occasion, de se livrer ; l'activité n'a alors qu'un but apparent, son but réel étant la recherche de sensations agréables analogues à celles qui sont liées aux actes véritables.

Ces définitions ne sont pas fausses ; mais elles sont incomplètes et partant insuffisantes. Aucune ne nous renseigne, d'une manière vraiment satisfaisante, sur la cause réelle ni sur la nature du jeu.

En effet, le jeu envisagé comme récréation, c'est le jeu de l'adulte, qui se repose d'une occupation forcée par une autre de son choix ou plus conforme à ses goûts ; mais on ne saurait prétendre que le jeune animal ou l'enfant, dont la vie semble être un jeu continuel, jouent dans le *but* de se délasser.

On comprend bien, d'autre part, que l'être en qui se trouve un excès d'exergie, soit prêt à agir d'une façon quelconque, mais non pas pourquoi, chez les animaux par exemple, tous les individus d'une espèce donnée se livrent à des jeux déterminés, qui sont toujours les mêmes pour la même espèce, et qui varient d'une espèce à l'autre.

De même enfin, si le jeu n'est qu'une imitation d'actes de la vie pratique, pourquoi l'enfant ou l'animal n'imitent-ils pas indifféremment *tous* les actes accomplis devant eux ? Du reste, cette théorie-là ne saurait s'appliquer à la forme primitive et pure du jeu, savoir le jeu des jeunes animaux et des petits enfants, qu'il importe d'expliquer en tout premier lieu. Le jeune oiseau qui, encore au nid, remue les ailes ; le petit chien qui secoue

[1] *Les Jeux des enfants*, par F. Queyrat, 160 pages. Alcan. Bibliothèque de philosophie contemporaine.

et déchire les objets qu'il peut attraper ; le nourrisson qui gigote, qui babille, qui remue continuellement les doigts ; le petit garçon qui, comme le dit W. James, « ne peut pas plus s'empêcher de courir après un autre garçon qui a passé près de lui en courant, qu'un petit chat ne peut s'empêcher de courir après une balle qui roule », tous, loin d'*imiter* des actes sérieux que d'autres auraient accomplis antérieurement en leur présence, semblent au contraire *se préparer*, sous l'empire d'une impulsion irrésistible, aux actes de leur vie d'adulte.

Ceci nous amène à une autre théorie, celle de Groos dans *Die Spiele der Tiere* et *Die Spiele der Menschen*, théorie qu'épouse M. Queyrat, théorie si satisfaisante et si suggestive que nous voudrions pouvoir transcrire ici en entier les pages où elle est exposée.

D'après Groos, le jeu est une initiation, une *préparation à la vie ultérieure*.

L'activité de tous les êtres animés, dit-il, est déterminée à un haut degré par des instincts hérités et différents suivant les espèces. Chaque espèce, en effet, a sa façon spéciale de se mouvoir, d'employer sa voix, de se procurer sa nourriture, de lutter contre d'autres animaux, de se soustraire aux poursuites. Ces instincts, nécessaires à la conservation de l'individu et de l'espèce, sont encore peu développés à la naissance chez l'homme et chez les animaux supérieurs. En revanche, ils se manifestent très tôt, quoique sans cause extérieure, et peuvent être ainsi perfectionnés à temps par l'exercice. Un jeune chat que sa mère allaite encore, n'a pas besoin de faire la chasse aux souris, mais il a hérité d'une tendance à se saisir de tous les objets qui se meuvent devant lui. C'est à cette tendance qu'il cède quand il « joue » avec une balle qui roule, un brin d'herbe qui s'agite, une feuille qui vole, et ces « jeux » gracieux sont la meilleure préparation à sa vie de chat. Plus il aura joué, mieux il sera apte, le jour venu, à saisir la proie dont il devra se nourrir. « Sans les jeux, dit Groos, l'animal adulte serait mal préparé pour la plupart des actes de sa vie. Il ne serait pas assez exercé à courir et à sauter, à se précipiter sur sa proie, à prendre et à tuer sa victime, à fuir devant son ennemi, à combattre ses adversaires. Son système musculaire ne serait pas suffisamment assoupli, ses os eux-mêmes n'arriveraient peut-être pas au développement nécessaire, qui ne s'obtient que par l'adaption fonctionnelle de l'individu en bas âge. Il est donc facile d'en arriver à cette idée que c'est la main de fer de la sélection naturelle qui fait que, dès la jeunesse, se manifeste en l'animal une impulsion indomptable à s'exercer, sans cause sérieuse, à des actes qu'il devra accomplir plus tard ».

La sélection naturelle favorise en un mot les animaux qui jouent. On pourrait même aller jusqu'à dire que *la raison d'être de la jeunesse* est en partie le jeu, c'est-à-dire l'exercice d'instincts et d'aptitudes non encore suffisamment développés. Il est à remarquer, du reste, que ce ne sont que les espèces relativement élevées qui ont une jeunesse.

* * *

Nous voici loin du jeu considéré comme un *amusement* futile, indigne de l'attention du pédagogue, et qu'il faut remplacer le plus promptement possible par un travail utile. Nous le voyons, le jeu a, au contraire, une importance biologique capitale; c'est la meilleure préparation à la vie sérieuse de l'adulte. Ce qui l'a fait confondre avec un simple divertissement, c'est le *plaisir* très évident qui l'accompagne toujours. *(A suivre.)*

A PROPOS DES DICTÉES D'EXAMEN

Une institutrice lausannoise nous écrit :

L'Educateur du 22 avril, page 252, parle du rôle de la dictée d'examen, « censée montrer ce que les élèves savent en fait d'orthographe ». Permettez-moi de vous soumettre, à ce propos, quelques idées au sujet de la dictée choisie pour la deuxième année du degré inférieur.

Le plan d'études nous prescrit pour cette année-là : connaissance du nom, du qualificatif, du verbe, du déterminatif et du pronom; accord du qualificatif; accord du verbe à la troisième personne du singulier et du pluriel. — Pour ce qui concerne les verbes, nous devons arriver à faire comprendre le *t* de *il finit*, de *il voit* et de *il écrit*, le *d* de *elle coud* et le *nt* de *ils étudient*. Il me semble que c'est déjà quelque chose, et que l'application juste de telles règles nécessite pas mal d'exercices et dénote un raisonnement assez poussé pour des enfants de huit à neuf ans.

Pour contrôler leur jeune science de la syntaxe, on leur donne à écrire : « *Les maisons de la ville ne ressemblent pas aux maisons de la campagne* ». Or :

1° *Ressemblent* renferme en lui-même deux difficultés orthographiques : *ss* et *em*.

2° Il est employé négativement, — ce qui est une complication.

3° Il est séparé du sujet par *de la ville*, — autre complication.

4. *Ressembler* me paraît être un verbe *d'état* plutôt que *d'action*, et par conséquent il est plus difficilement reconnaissable comme verbe à des enfants de huit à neuf ans, — à qui l'on a présenté surtout des actions *concrètes*, où le mouvement et l'action sont visibles, de préférence aux verbes d'état, dont la notion plus abstraite viendra plus tard.

Jamais un maître avisé n'accumulera ainsi prématurément de telles difficultés, accessibles tout au plus à l'élite d'une classe. Il fera peut-être *analyser*, dans une leçon de lecture, par exemple, un cas tel que « ne ressemblent pas », mais, de toute l'année, il ne le fera pas figurer dans une dictée. Un tel maître n'oublie pas le précepte de saine et prudente pédagogie : ne passer au plus difficile que lorsque le facile est pleinement acquis ; or, la notion simple et rudimentaire du

verbe me semble suffisante en cette deuxième année *pour la moyenne de la classe*.

De ce qui précède, j'ose conclure que des dictées d'examen renfermant, pour le degré inférieur, des difficultés telles que le « ne ressemblent pas », telles qu'un verbe pronominal comme *s'élève*, telles qu'un article contracté comme dans *aux maisons*, sont injustes et dangereuses.

Elles sont injustes, parce que donner à écrire des mots que les enfants ne peuvent pas avoir appris hausse nécessairement le nombre des fautes, baisse par conséquent la moyenne des notes et décourage maîtres et élèves.

Elles sont dangereuses, parce qu'une dictée d'examen *influe malgré tout sur le travail de l'année suivante*, et, si elle est anti-pédagogique, peut induire le maître à traiter prématurément, contre la raison et au détriment de la bonne marche de la classe, des sujets trop au-dessus de la portée de l'enfant.

Et si j'avais un vœu à formuler, ce serait qu'à l'avenir les dictées d'examen fussent strictement choisies d'après le plan d'études, comme nos problèmes le sont déjà. Alors elles montreront réellement « ce que les élèves savent » et non ce qu'ils ne peuvent pas savoir.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Brevet secondaire.** — Les examens du brevet secondaire ont lieu, du 25 au 28 avril, à Porrentruy, sous la direction de M. le Dr Landolt. Le brevet a été délivré à :

Mlle Fréda Landolt, de Neuveville, pour le français, l'allemand, l'anglais, l'histoire et la géographie.

M. Arthur Beuchat, d'Undervelier, pour le français, l'allemand, l'italien, l'histoire, la géographie et la gymnastique.

M. Léon Grandjean, de Fahy, pour l'hygiène, le français, l'allemand, l'italien, l'histoire, la géographie et la gymnastique.

M. Oswald Courvoisier, de Sonvilier, pour le français, l'allemand, les mathématiques, la physique, la chimie, la minéralogie, le dessin et la géographie.

M. Jules Rollier, de Nods, pour le français, les mathématiques, la physique, la zoologie, la minéralogie, le dessin et la gymnastique.

Ont obtenu des certificats de capacité : MM. Alyre Aubry, des Breuleux, pour la zoologie ; Félix Béguin, de Rochefort, pour le français; Victor Rieder, de Séprais, pour la géographie et la gymnastique; Ch. L'Homme, de Charmoille, pour la gymnastique ; Ch. Calame, du Locle, pour la gymnastique.

Ont obtenu le brevet pour l'enseignement de l'allemand dans les écoles primaires supérieures :

MM. Philippe Guillaume, de Diesse; Arthur Grosjean, de Saules; Théodore Challet, de Pleujouse.

Enfin, MM. Henri Aubry, de Muriaux, et César Piquerez, d'Epiquerez, ont complété leur brevet par un examen en langue française.

⁂ **Société pédagogique jurassienne.** — Les journaux politiques annoncent que le Comité central et le Comité général de la Société pédagogique jurassienne ont eu une réunion, le 6 mai, à Saint-Imier, sous la présidence de M. Frossard, directeur des écoles secondaires. La prochaine réunion des instituteurs jurassiens se tiendra à Saint-Imier en 1907 et probablement déjà en 1906

afin d'éviter une collision avec le congrès romand de Genève, en 1907. Plusieurs délégués ont présenté un bon nombre de questions dont l'étude serait fort opportune parmi les collègues jurassiens. Après une discussion très nourrie, l'assemblée s'est arrêtée aux deux suivantes proposées par M. Gylam, inspecteur, président d'honneur de la prochaine réunion, et qui avait bien voulu assister à la séance :

1. L'influence de la dualité des langues dans le Jura bernois sur l'éducation de nos populations et en particulier sur les résultats et la marche de nos écoles.

2. Conséquences, au point de vue de l'instruction publique, de la transformation qu'a subie l'industrie dans nos contrées.

Il est à espérer que ces questions de toute actualité seront bien accueillies par les conférences d'instituteurs et que les études auxquelles elles donneront lieu contribueront au progrès de l'instruction publique dans le Jura bernois.

H. Gobat.

VAUD. — **Conférences de district.** Les conférences de district ont eu lieu dans tout le canton jeudi dernier, 4 mai, avec l'ordre du jour suivant :

1° L'enseignement de la grammaire dans le degré intermédiaire ;

2° Les moyens de répression à l'école ;

3° La mutualité à l'école primaire.

Voici un court résumé des décisions de quelques conférences :

Cossonay. — 1° On désire l'introduction d'un manuel de grammaire pour le degré intermédiaire. — 2° Maintien du *statu quo* en ce qui concerne les moyens de répression. — 3° La question de la mutualité à l'école primaire fera l'objet d'une discussion ultérieure.

Morges. — 1° La Conférence demande aussi un manuel de grammaire. — 2° Elle est d'accord pour le maintien des moyens de répression actuels. — Favorable à l'idée d'introduire la mutualité à l'école primaire, elle étudiera les moyens pratiques d'y arriver.

Vevey. — 1° Nécessité d'un manuel pour l'enseignement de la grammaire dans le degré intermédiaire et adopter comme grammaire *Larive et Fleury*, première année. — 2° Outre les moyens de répressions actuels, prévus et permis par la loi, les membres du corps enseignant devraient pouvoir user, dans les cas graves, des châtiments corporels. Ce genre de châtiment est surtout nécessaire aux petits auxquels une claque fait souvent *beaucoup de bien* (?). Chaque collège devrait être pourvu d'un cachot. — 3° La proposition de mettre à l'étude la question et un projet de mutualité scolaire sont repoussés à une grande majorité.

La création d'un *chœur mixte* du corps enseignant du district de Vevey est décidée et immédiatement mise en pratique.

Payerne. — La Conférence a entendu un rapport tendant à introduire l'enseignement antialcoolique à l'école, non pas comme branche spéciale, mais occasionnellement au cours des leçons.

Elle a renvoyé à la Conférence du cercle de Grandcour la question de la mutualité scolaire ainsi, que celle des punitions. En principe, l'assemblée est d'avis que les moyens de répression doivent être employés le moins possible et que tout châtiment corporel doit être exclu.

Nyon. — 1° Les instituteurs et institutrices du district de Nyon se déclarent partisans d'un manuel de grammaire pour le degré intermédiaire. Le manuel de *Larive et Fleury*, première année, est rejeté à l'unanimité. — 2° Ils estiment que

les moyens de répressions actuels sont insuffisants. Mais comme il est difficile d'en trouver d'autres pratiques, il a été décidé de maintenir le *statu quo*, avec prière au Département de bien vouloir étudier la question de près. Les châtiments corporels sont fortement combattus. — 3° La question de la mutualité scolaire est repoussée à l'unanimité. Ce serait un rouage trop compliqué et il existe déjà des caisses d'épargne pour les enfants. — La Conférence aimerait voir adopter la permutation trisannuelle des inspecteurs adjoints.

Aigle. — Les membres de la Conférence de district ont voté une série de résolutions en faveur de l'enseignement contre l'alcoolisme et émis le vœu de voir supprimer les distributions de vin et de bière lors des courses et fêtes scolaires.

Rolle. — La Conférence du corps enseignant primaire a voté une résolution reconnaissant l'utilité de l'enseignement antialcoolique, lequel devra avoir un caractère occasionnel et non former une nouvelle branche du programme.

Echallens. — 1° Le livre de lecture du degré intermédiaire devrait contenir un résumé succinct des *règles de grammaire,* déduites des leçons, analogues à celui du vocabulaire Pasche, mais complété.

2° Les *châtiments corporels* ont des partisans assez nombreux. Toutefois, une minorité importante y est opposée. On recommande comme punition les devoirs à domicile avec signature des parents.

3° Un travail sera présenté à la prochaine séance sur la troisième question à l'ordre du jour.

***

En somme, la presque totalité des conférences ont été pour l'adoption d'un *manuel de grammaire* pour le degré intermédiaire, la grande majorité sont pour le maintien *des moyens de répression* actuels ; peu semblent se soucier de la *mutualité à l'école primaire.*

*** **Avenches.** — Le 8 mai a eu lieu l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire construit sur l'emplacement de l'ancien collège. Après une visite de l'édifice par M. le conseiller d'Etat C. Decoppet et M. le chef de service de l'instruction publique, accompagnés des autorités locales, une séance solennelle a réuni au théâtre les délégués officiels, les membres du corps enseignant et près de 400 élèves.

M. C. Decoppet a félicité les autorités d'avoir si complètement réussi dans leur réfection en édifiant un bâtiment qui ne laisse rien à désirer et qui peut rivaliser avec les plus belles constructions scolaires modernes.

*** **Cuisines scolaires.** — Le comité des cuisines scolaires d'*Ormont-Dessus* vient de boucler les comptes de son troisième exercice. Les recettes ont permis un *boni* de 300 francs environ. Il a été distribué plus de 3000 rations gratuites. La distribution a eu lieu de fin novembre 1904 au commencement d'avril 1905.

*** **Ecoles normales.** — M. *Georges Payer*, maître de dessin, a été nommé en cette qualité aux Ecoles normales, en remplacement de M. Léopold Miéville, démissionnaire.

*** **Musée scolaire.** En 1904, le nombre des visiteurs a dépassé 1200. Les autorités scolaires et les membres du corps enseignant viennent volontiers prendre des renseignements au *Musée scolaire* lorsqu'ils ont à se prononcer sur l'acquisition d'objets faisant partie du matériel de l'enseignement ou de transformations concernant le mobilier et les locaux.

La Confédération a fait une subvention de fr. 2000 sur les fr. 4000 qui ont été dépensés pour le *Musée scolaire* en 1904.

⁂ Dans le prochain numéro de l'*Educateur*, j'aurai l'occasion de vous donner quelques renseignements concernant le futur Congrès de Moudon.

F. Meyer.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

La Société bernoise d'instituteurs, qui comptait au 31 mars écoulé 2570 membres, a dépensé, en 1904/1905, fr. 3389 en secours à d'anciens maîtres, à des veuves et à des orphelins. Dans la même période, elle a prêté à vingt-huit membres dans le besoin la somme de fr. 7965.

En 1903, il y avait, dans le canton de Thurgovie, 28 écoles avec plus de 80, et 147 avec plus de 60 élèves. Dix écoles, par contre, n'en contenaient pas 30. Plus de la moitié des instituteurs ont encore un traitement insuffisant. Il y a eu un recul dans le nombre des écoles professionnelles et complémentaires. La Confédération ne subventionnant que les premières, les maîtres qui y enseignent sont mieux rétribués que leurs collègues qui enseignent exactement les mêmes branches dans les écoles complémentaires. Il en résulte quelquefois des froissements désagréables, beaucoup de communes ne rétablisant pas d'elles-mêmes l'équilibre.

Le fonds de prévoyance des instituteurs du même canton avait, à fin 1894, une fortune de fr. 498,376, dont les intérêts rapportent déjà près de fr. 18,000. Il a été payé des pensions pour fr. 17,000. Y.

XXIIe Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs. — Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année-ci à Neuchâtel, du 10 au 29 juillet, sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et Eug. Richème, Neuchâtel.

Les instituteurs, candidats au brevet et moniteurs d'une section fédérale de gymnastique, peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 juin par les directeurs soussignés.

Le programme du cours paraîtra prochainement.

Les personnes admises à participer à ce cours seront tenues de le suivre en entier ; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les participants auront à pourvoir à leur entretien et au logement pendant la durée du cours. La direction du cours fera les démarches nécessaires pour chercher à procurer une bonne pension et un logement confortable aux conditions les plus avantages. Le Département militaire fédéral allouera à chaque participant une indemnité journalière de 2 fr. 50, plus les frais de voyage en troisième classe. A part cela, les cantons qui auront des représentants au cours ont été invités à les indemniser également au moyen d'une allocation s'élevant au minimum au même chiffre.

Les participants doivent, pour la bonne règle, solliciter eux-mêmes, la subvention cantonale auprès des Départements d'Instruction publique avant l'ouverture du cours. Le lieu de réunion des participants sera communiqué ultérieurement.

Les directeurs du cours : E. Hartmann, Lausanne ; Eug. Richème, Neuchâtel.

Au nom du Comité central de la Société fédérale de gymnastique,

Le président, H. Ritter.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Degré inférieur.

Les familles de mots.

— De quoi nous servons-nous pour nous faire comprendre de nos semblables? — De notre parole.

— Bien. Et pour parler nous employons notre bouche et notre langue, n'est-ce pas? Notre bouche et notre langue nous servent à faire des sons sortant de notre gosier, non plus de simples cris inarticulés, mais quoi? Des mots qu'on peut comprendre.

— Faut-il beaucoup de mots pour s'exprimer? — Oui, non.

— Voyons. Vous, Paul, dites-moi ce que vous voyez par la fenêtre. Nous l'écrirons et vous compterez les mots que vous avez employés?

— *Par la fenêtre de notre salle d'école, j'aperçois la route de notre village et la fontaine où boivent des vaches et des chevaux.*

— Cela fait combien de mots? Vingt-quatre en comptant le j' qui est mis pour je et le d' mis pour de.

— Ces mots sont-ils tous différents les uns des autres? Non, on trouve trois fois le mot la, deux fois le mot de, deux fois le mot des et le mot notre.

— C'est cela. Il n'y a donc pas vingt-quatre mots différents dans notre phrase, mais seulement combien? Dix-huit.

— Dix-huit mots pour communiquer une chose aussi simple que celle qui vient de nous dire notre ami Paul. C'est beaucoup. Et que serait-ce se nous pouvions compter tous les mots différents qu'il emploie de son réveil à son coucher? Voyons, prenez une petite histoire toute simple dans votre livre de lecture et comptons ensemble les mots divers qu'elle renferme.

— Maintenant, cela vous intéresserait-il de savoir combien la langue française compte à peu près de mots? — Oui.

— Ou pourriez-vous trouver cela? — Dans un dictionnaire.

— Sans doute. Un bon dictionnaire français doit contenir presque tous les mots de notre langue. Combien d'habitants y a-t-il dans la ville que vous habitez? — 25,000.

— Les avez-vous déjà tous vus sur une place publique? — Oh! non, c'est impossible.

— Eh! bien, figurez-vous que si nous répartissions les mots français entre tous les habitants de notre ville, chacun d'eux en aurait plus de quatre. Donc, il y a en tout cas combien de mots français?

— Plus de 100,000.

— C'est juste. Il y a plus de 100,000 mots français.

— A présent, suivez-moi sagement. Vous m'avez dit qu'il y a 25,000 personnes dans votre ville. Sont-elles toutes différentes ou bien toutes semblables? — Elles sont toutes différentes. Il y en a des jeunes, des vieilles, il y a des hommes, des femmes, des enfants, etc., etc.

— C'est vrai. Et pourquoi y a-t-il dans notre école plusieurs enfants qui portent le même nom? Par exemple : il y a deux enfants Brun dans notre école.

— C'est qu'ils sont de la même famille. — C'est qu'ils ont le même papa et la même maman. Ils sont frères.

— C'est cela. Il y a des gens qui font partie de la même famille. Ils sont frères ou sœurs quand ils ont les mêmes parents, ou bien cousins, cousines, petits-fils, etc. Ils portent le nom de leur père, de leur grand-père, de leur arrière grand-père, etc.

— Est-ce qu'on pourrait savoir que deux personnes sont de la même famille sans connaître leur nom de famille ? — Oui.

— Et pourquoi ? — Parce que souvent elles se ressemblent.

— Très bien. Connaissez-vous des gens qui se ressemblent beaucoup ? — Oui.

— Qu'est-ce qui les fait se ressembler ? — Leurs yeux.

— Est-ce tout ? Non. Il y en a qui ont le même nez, la même bouche, la même forme de tête. Ou bien les mêmes cheveux, le même teint, la même taille, la même démarche, les mêmes gestes, la même voix. Il y a des familles de gens maigres et des familles dont les membres sont tous très gras.

— Vous voyez donc qu'en regardant le corps des gens qui nous entourent, leurs caractères visibles, physiques, nous pouvons trouver des ressemblances frappantes. Mais, est-ce que cet examen suffit ? — Pas toujours.

— En effet, il y a des gens de la même famille qui ne se ressemblent pas du tout physiquement. Seulement, très souvent leurs caractères se ressemblent, leurs esprits sont faits de la même manière, leurs âmes sont sœurs. Qui saura me dire comment deux hommes peuvent donc encore se ressembler ? Ils sont tous deux très intelligents. Ou bien encore ils sont tous deux musiciens, peintres, ils aiment l'histoire, l'arithmétique, les voyages.

— Et encore ? — Ils sont doux, ils sont brusques, ils sont gais.

— Presque toujours, en effet, mes enfants, il y a entre les membres d'une même famille des ressemblances dans leurs traits ou dans leur âme, des ressemblances physiques et des ressemblances morales, comme on dit simplement. Leur forme a des ressemblances et leurs idées en ont également. Deux hommes se ressemblent par ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils aiment, ce qu'ils pensent.

— Nous pourrions continuer à causer ensemble et nous verrions qu'il existe aussi entre certains animaux des points de ressemblance qui les font classer dans un même groupe. Prenons, par exemple, le *chat* et le *lion*. Même forme du corps, même tête, même regard, mêmes oreilles, mêmes pattes et même griffes, etc. Voilà pour leur forme. Et voici pour leurs idées : beaucoup d'adresse, de finesse, de ruse, d'habileté à la chasse, de patience tranquille, de force et de courage au moment critique.

— Voyez une pensée et sa sœur la violette. C'est la même forme de fleur et la même agréable tournure. Quant à leurs idées, elles sont modestes et simples. Ces gentilles fleurs ne se haussent point sur des tiges orgueilleuses, mais se mettent à la portée des petits, dans les champs et dans les jardins.

— Tout ce que nous venons de voir, appliquons-le aux nombreux mots dont se compose notre belle langue. Y a-t-il des mots qui se ressemblent par leur forme, c'est-à-dire par les signes employés pour les dessiner, pour les écrire, par leur orthographe ? — Oui.

— Eh bien, Jean, écrivez-en deux au tableau noir.

— *Blanc, blancheur.*

— En effet, ces mots ne sont pas les mêmes, et pourtant que remarquez-vous ?

— Que les cinq premières lettres sont semblables et forment la même syllabe.

— Voilà pour leur forme. Contiennent-ils tous deux une même idée ? — Oui.

— C'est certain. On ne parle de la blancheur d'un col que pour faire penser à quelque chose de blanc. Et quelque chose de blanc fait penser à la blancheur de la neige ou de notre plafond. Ces deux mots, qui ont une forme semblable et une idée commune sont donc de la même famille de mots.

— Prenons un autre exemple : terre et terreau. Voilà deux mots possédant cinq lettres identiques. Le terreau est une sorte de terre. Ces deux mots sont aussi de la même famille. Je vais maintenant écrire d'autres termes au tableau : le ver de terre, le pré vert. Ver ressemble beaucoup à vert. Ils ont une forme semblable. Ont-ils la même idée ? Font-ils penser à des choses voisines, parentes ? Non ! Le ver de terre ne me fait pas du tout penser à la couleur verte. Et à moi, le pré vert ne me parle pas d'un ver de terre. L'idée de la couleur verte, du vert, n'a rien à faire avec celle d'un petit animal.

— C'est cela. Que dirons-nous donc ? — Que ces deux mots ne sont pas de la même famille.

— Terminons ici notre leçon pour aujourd'hui. J'ai encore bien des choses intéressantes et utiles à vous apprendre. Ce sera pour une autre fois.

L. S. P.

Théorie générale des parties du discours.

Il nous paraît intéressant et utile, comme complément aux quelques remarques que nous venons de faire sur l'analyse grammaticale, de faire connaître à nos lecteurs ce chapitre d'une grammaire qu'un regretté philologue, Arsène Darmesteter, n'a pu achever lui-même. On verra que le système de classification y est moins absolu et moins étroit que celui de nos grammaires classiques.

LES PARTIES DU DISCOURS

Les mots dont l'ensemble constitue le lexique sont partagés en classes dites *parties du discours* ou de *l'oraison*.

La plupart des grammairiens modernes en connaissent dix : le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*. Quelques auteurs les réduisent à neuf ou huit, en ramenant l'article à l'adjectif et le participe au verbe.

La théorie des parties du discours nous vient des grammairiens du XVIme et du XVIIme siècles, qui en reçurent les principes des grammairiens du moyen âge, héritiers des Latins, lesquels s'étaient eux-mêmes inspirés des Grecs. Dans le cours des temps, avec le progrès de la science grammaticale, les distinctions, vagues à l'origine, se précisèrent et gagnèrent en rigueur. Il va sans dire qu'elles durent tenir compte du génie propre des diverses langues : ainsi les grammairiens latins ne connaissaient point l'article.

La division moderne n'est conforme à la réalité des choses que d'une façon générale. Dans le détail, il convient d'y apporter des correctifs.

Le langage nous sert à échanger nos pensées avec les autres hommes ; il doit donc désigner les choses en elles-mêmes, c'est-à-dire *objectivement*, et dans leurs rapports avec nous qui parlons, c'est-à-dire *subjectivement*.

I. NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

L'aspect *objectif* nous donne une première classe, celle des mots par lesquels

nous désignons les choses en elles-mêmes : ce sont les *noms*. Par les noms, nous indiquons les choses que nous voyons, les apparences que nous saisissons. Tantôt nous les désignons directement, dans leur nature et leur substance, et nous employons le *nom substantif :* une fleur. Tantôt nous les désignons indirectement dans leurs qualités, et nous employons le *nom adjectif :* une fleur rouge.

La distinction entre le substantif et l'adjectif n'est pas absolue. Les substantifs dont nous connaissons la signification étymologique se ramènent au fond à des adjectifs, parce que l'on ne peut dénommer une chose que par l'une de ses qualités : ainsi *une noire*, c'est-à-dire *une note noire ; une capitale*, c'est-à-dire *une ville capitale*. Inversement, le substantif redevient adjectif quand, faisant abstraction du reste, on s'en sert pour désigner une seule qualité : *une rose,* un ruban *rose*.

Il faut donc distinguer une première partie du discours, le *nom*, qui se subdivise en *substantif* et en *adjectif*.

II. PRONOM

Outre que nous désignons les choses et leurs qualités en elles-mêmes, nous les désignons encore *subjectivement* par rapport à nous qui parlons. Les mots employés à cet usage sont les *pronoms*. Tous les pronoms, quels qu'ils soient, ont pour fonction de situer les choses dans l'espace ou le temps, ou de les déterminer par rapport à celui qui en parle au moyen d'un caractère spécial. Tous, ils semblent sous-entendre un geste, et, si l'expression n'était paradoxale, on pourrait les appeler des gestes parlés.

Les grammairiens anciens, frappés d'une fonction accessoire qu'ont quelquefois ces sortes de mots, à savoir de remplacer les noms, leur ont donné le nom de *pronomen*, c'est-à-dire *pro nomine*, « à la place du nom ». Cette désignation, transmise par les écoles du moyen âge, s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais, pour avoir en sa faveur l'autorité de l'âge, cette désignation n'en est pas moins inexacte. On peut bien dire que dans la phrase : *Jean court, il joue*, le mot *il* remplace *Jean ;* mais dans la phrase : *Je travaille et toi, Pierre, tu joues,* ni *je* ni *tu* n'ont pour unique fonction de remplacer le nom de celui qui parle et le nom de Pierre. Ces pronoms expriment quelque chose de plus : ils indiquent que Jean parle et qu'il s'adresse à Pierre. De même, en parlant de Jean et de Pierre, si je dis : *Celui-ci travaille, celui-là joue*, les mots *celui-ci* et *celui-là* ne désignent pas seulement *Jean* et *Pierre ;* ils indiquent, en outre, leur situation par rapport à moi qui parle. Enfin, dans cette phrase : *Voici mon livre, voilà le tien, mon* et *tien* ne remplacent ou ne désignent pas seulement une idée caractéristique de possession.

Le pronom a pour fonction d'exprimer des rapports déterminés qui existent entre la personne qui parle et ce qui fait l'objet de son discours. Le vrai nom du pronom serait le *démonstratif ;* mais ce terme a reçu de l'usage un emploi trop spécial pour pouvoir être modifié, et nous conservons l'expression usuelle, si inexacte qu'elle soit, en sachant bien à quoi nous en tenir sur sa véritable valeur.

Les pronoms, comme les noms, se subdivisent en *substantifs* et *adjectifs*. Les *pronoms substantifs* désignent les personnes ou les choses, et les *pronoms adjectifs* les déterminent avec ces caractères particuliers dont nous venons de parler. Les premiers ont spécialement reçu de nos grammairiens le nom de *pronoms*, et les seconds le nom d'*adjectifs déterminatifs*.

III. VERBE

Le monde qui nous entoure et qui fait l'objet de nos discours n'est pas seulement une collection de faits et d'idées ; la vie y circule et l'anime ; les phénomènes qui nous frappent apparaissent pour disparaître en présentant des aspects infiniment variés. Nos langues ont des mots pour affirmer quels modes spéciaux d'activité offrent à notre esprit les personnes ou les choses dont nous parlons ; ces mots, ce sont les *verbes*.

Ces modes de l'activité sont conçus par nous dans leurs rapports avec nous-mêmes comme avec les autres, et nous voyons cette activité se produire dans le temps. Pour marquer des distinctions, nos verbes possèdent certaines flexions particulières de *modes*, de *temps* et de *personnes*.

Le verbe, exprimant l'action ou la vie en elle-même et par rapport à celui qui parle, réunit les deux points de vue que le nom et le pronom expriment séparément, chacun de son côté.

Cette triple division que nous venons de reconnaître, *nom*, *pronom*, *verbe*, embrasse les divisions plus nombreuses adoptées par nos grammairiens, de substantifs, adjectifs qualificatifs et déterminatifs, pronoms et verbes. Nous laissons de côté l'article, qui rentre dans le pronom adjectif, et le participe, qui n'est qu'un temps du verbe. Tel est l'ensemble des mots *variables* ou *sujets à flexion*.

IV. MOTS INVARIABLES

La grammaire reconnaît encore les *mots invariables*, qui se divisent en deux séries : d'un côté, les *adverbes*, *prépositions* et *conjonctions*, et d'un autre, les *interjections*.

1° Il n'y a pas de distinction absolue entre l'adverbe, la préposition et la conjonction ; ils servent tous trois à exprimer les rapports abstraits qui unissent les termes de la phrase représentés par les noms, les pronoms et les verbes. Ces rapports sont généraux et constants ; les mots qui les expriment n'ont donc pas à varier.

2° Il faut faire une cinquième classe, une sorte d'appendice pour l'*interjection*. L'interjection n'est pas un mot et n'appartient pas, en réalité, aux parties du discours ; c'est un cri exprimant d'une façon vague un sentiment plus ou moins vif.

DICTÉE

Grindelwald.

C'est un petit village de guides dans les Alpes bernoises, sur un plateau, au pied du Wetterhorn, du Silberhorn, de la Jungfrau, dont la fine corne éblouissante s'aperçoit entre une multitude de pics neigeux et de glaciers.

On vient là en excursion pour déjeuner, prendre un guide, des chevaux ; et tout le jour, sur l'unique ruelle en montée, c'est un tumulte, un encombrement, des arrivées et des départs de touristes, l'alpenstock à la main, ou formant de longues caravanes qui disparaissent par les sentiers tournants, cadencées au pas lent des bêtes, au pas pesant des porteurs, avec des flottements de voiles bleus entre les haies.

Pas d'autre bruit que le grondement lointain d'un torrent sur les pierres, le bouillonnement de son écume, la cantilène à cinq notes du cor des Alpes en

écho parmi les forêts et les roches, ou la sourde détonation d'une avalanche se mêlant au canon que l'on tirait dans une grotte sur la route du petit glacier. Par fois, dans la nuit, la tempête soufflait du Nord, et au matin, sous le ciel éblouissant, une poussière de neige blanchissait légèrement, d'un blanc de dentelle, brodé, transparent, les pentes abruptes, les sapins, les pâturages, pour se fondre au soleil de midi en une foule de petits ruisselets de vif-argent dégringolant des hauteurs, se perdant entre les verdures et les pierres, ou formant des chutes avec un lent mouvement d'eau.

(L. J.) ALPHONSE DAUDET.

UN PEU D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Le morceau suivant, d'un de nos meilleurs économistes du siècle passé, peut servir de sujet de conversation avec des élèves avancés de nos écoles ; le maître y ajoutera ses remarques personnelles et les développements convenables.

Du travail de l'homme, du travail de la nature et de celui des machines.

J'appelle *travail* l'action suivie à laquelle on se livre pour exécuter une des opérations de l'industrie, ou seulement une partie de ces opérations.

Quelle que soit celle de ces opérations à laquelle le travail s'applique, il est productif, puisqu'il concourt à la création d'un produit. Ainsi le travail du savant qui fait des expériences et des livres est productif ; le travail de l'entrepreneur, bien qu'il ne mette pas immédiatement la main à l'œuvre, est productif ; enfin, le travail du manœuvre, depuis le journalier qui bêche la terre, jusqu'au matelot qui manœuvre un navire, est encore productif.

Il est rare qu'on se livre à un travail qui ne soit pas productif, c'est-à-dire qui ne concoure pas aux produits de l'une ou de l'autre industrie. Le travail, tel que je viens de le définir, est une peine ; et cette peine ne serait suivie d'aucune compensation, d'aucun profit ; quiconque la prendrait commettrait une sottise ou une extravagance. Quand cette peine est employée à dépouiller, par force ou par adresse, une autre personne des biens qu'elle possède, ce n'est plus une extravagance : c'est un crime. Le résultat n'en est pas une production, mais un déplacement de richesse.

L'homme force les agents naturels, et même les produits de sa propre industrie, à travailler de concert avec lui à l'œuvre de la production. Les outils et les machines ne sont en général que des moyens plus ou moins ingénieux de tirer parti des forces de la nature. La machine à vapeur n'est qu'un moyen de tirer parti de l'élasticité de l'eau vaporisée, de façon qu'on obtient réellement d'une machine à vapeur une quantité d'utilité plus grande que celle qu'on obtiendrait d'un capital égal, mais qui ne mettrait pas en jeu les puissances de la nature.

Cela nous indique sous quel point de vue nous devons considérer toutes les machines, depuis le plus simple outil jusqu'au plus compliqué, depuis une lime jusqu'au plus vaste appareil ; car les outils ne sont que des machines simples, et les machines ne sont que des outils compliqués que nous ajoutons à nos bras pour en augmenter la puissance ; et les uns et les autres ne sont, à beaucoup d'égards, que des moyens d'obtenir le concours des agents naturels. Leur résultat est évidemment de donner moins de travail pour obtenir la même quantité d'utilité,

ou, ce qui revient au même, d'obtenir plus d'utilité pour la même quantité de travail humain. Les outils et les machines étendent le pouvoir de l'homme ; ils mettent les corps et les forces physiques au service de son intelligence ; c'est dans leur emploi que consistent les plus grands progrès de l'industrie.

L'introduction des nouveautés les plus précieuses est toujours accompagnée de quelques inconvénients ; quelques intérets sont toujours liés à l'emploi d'une méthode vicieuse, et ils se trouvent froissés par l'adoption d'une méthode meilleure. Lorsqu'une nouvelle machine, ou en général un procédé expéditif quelconque, remplace un travail humain déjà en activité, une partie des bras industrieux dont le service est utilement suppléé, demeurent momentanément sans ouvrage. Et l'on a tiré de là des arguments assez graves contre l'emploi des machines ; en plusieurs lieux elles ont été repoussées par la fureur populaire, et même par des actes de l'administration. Ce serait toutefois un acte de folie que de repousser des améliorations à jamais favorables à l'humanité, à cause des inconvénients qu'elles pourraient avoir dans l'origine ; inconvénients d'ailleurs atténués par les circonstances qui les accompagnent ordinairement.

1° C'est avec lenteur que s'exécutent les nouvelles machines, et que leur usage s'étend ; ce qui laisse aux industrieux dont les intérêts peuvent en être affectés, le loisir de prendre leurs précautions et à l'administration le temps de préparer des remèdes.

2° On ne peut établir des machines sans beaucoup de travaux qui procurent de l'ouvrage aux gens laborieux dont elles peuvent détruire les occupations.

3° Le sort du consommateur, et par conséquent de la classe ouvrière qui souffre, est amélioré par la baisse de la valeur du produit même, auquel elle concourait

Au surplus, ce serait vainement qu'on voudrait éviter le mal passager qui peut résulter de l'invention d'une machine nouvelle, par la défense d'en faire usage. Si elle est avantageuse, elle est ou sera exécutée quelque part ; ses produits seront moins chers que ceux que vos ouvriers continueront à créer laborieusement ; et tôt ou tard leur bon marché enlèvera nécessairement à ces ouvriers leurs consommateurs et leur ouvrage.

Voilà pour ce qui est de l'effet prochain qui résulte de l'introduction des nouvelles machines. Quand à l'effet ultérieur, il est à l'avantage des machines.

En effet, si par leur moyen l'homme fait une conquête sur la nature, et oblige les forces naturelles, les diverses propriétés des agents naturels, à travailler pour son utilité, le gain est évident. Il y a toujours augmentation de produit, ou diminution de frais de production. Si le prix vénal du produit ne baisse pas, cette conquête est au profit du producteur, sans rien coûter au consommateur. Si le prix baisse, le consommateur fait son profit de tout le montant de la baisse, sans que ce soit aux dépens du producteur.

D'ordinaire la multiplication d'un produit en fait baisser le prix ; le bon marché en étend l'usage ; et sa production, quoique devenue plus expéditive, ne tarde pas à occuper plus de travailleurs qu'auparavant.

Mais quelque avantage que présente définitivement l'emploi d'une nouvelle machine pour la classe des entrepreneurs et même pour celle des ouvriers, ceux qui en retirent le principal profit sont les consommateurs ; et c'est toujours la classe essentielle, parce qu'elle est la plus nombreuse, parce que les producteurs de tout genre viennent s'y ranger, et que le bonheur de cette classe, composée de

toutes les autres, constitue le bien-être général, l'état de prospérité d'un pays. Je dis que ce sont les consommateurs qui retirent le principal avantage des machines : en effet, si leurs inventeurs jouissent exclusivement pendant quelques années du fruit de leur découverte, rien n'est plus juste, mais il est sans exemple que le secret ait pu être gardé longtemps. Tout finit par être su, principalement ce que l'intérêt personnel excite à découvrir, et ce qu'on est obligé de confier à la discrétion de plusieurs individus qui construisent la machine ou qui s'en servent. Dès lors la concurrence abaisse la valeur du produit de toute l'économie qui est faite sur les frais de production; c'est alors que commence le profit du consommateur. La mouture du blé ne rapporte probablement pas plus aux meuniers d'à présent qu'à ceux d'autrefois; mais la mouture coûte bien moins aux consommateurs

Le bon marché n'est pas le seul avantage que procure aux consommateurs l'introduction des procédés expéditifs : ils y gagnent en général plus de perfection dans les produits. Des peintres pourraient exécuter au pinceau les dessins qui ornent nos indiennes, nos papiers pour nos tentures; mais les planches d'impression, les rouleaux qu'on emploie pour cet usage donnent aux dessins une régularité, aux couleurs une uniformité que le plus habile artiste ne pourrait jamais atteindre. Le balancier, le laminoir exécutent des produits que l'art et les soins du plus habile ouvrier n'accompliraient jamais sans ces puissantes machines.

Enfin les machines font plus encore; elles multiplient même les produits auxquels elles ne s'appliquent pas. On aurait quelque peine à croire, si l'on ne prenait la peine d'y réfléchir, que la charrue, la herse et d'autres semblables machines dont l'origine se perd dans la nuit des temps, ont puissamment contribué à procurer à l'homme une grande partie, non seulement des nécessités de la vie, mais même des superfluités dont il jouit maintenant, et dont probablement il n'aurait jamais seulement conçu l'idée. Cependant, si les diverses façons que réclame le sol ne pouvaient se donner que par le moyen de la bêche, de la houe et d'autres instruments aussi peu expéditifs; si nous ne pouvions faire concourir à ce travail des animaux qui, considérés en économie politique, sont des espèces de machines, il est probable qu'il faudrait employer, pour obtenir des denrées alimentaires qui soutiennent notre population actuelle, la totalité des bras qui s'appliquent actuellement aux arts industriels. La charrue a donc permis à un certain nombre de personnes de se livrer aux arts, même les plus futiles, et, ce qui vaut mieux, à la culture des facultés de l'esprit. J.-B. Say.

Questions à résoudre.

1. Quelles ont été les conséquences économiques et morales dues à l'installation d'une nouvelle industrie dans votre localité ?

2. Quelles crises ouvrières ont été amenées par l'introduction de nouvelles machines dans une contrée industrielle ?

3. Connaissez-vous des exemples d'interdiction de se servir de machines nouvellement inventées ?

La rédaction de la partie pratique recevrait avec plaisir des réponses aux questions ci-dessus, avec l'indication des ouvrages consultés.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Un congé est accordé pour les **2** et **3 juin** prochain aux membres du corps enseignant primaire qui assisteront à l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise, à Moudon.

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Lucens : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 2 juin. — **Baulmes :** fr. 1600, plus logement, jardin et 8 st. hêtre, à charge de chauffer la salle d'école; 30 mai.

RÉGENTES : St-Cierges (Corrençon) : fr. 960 et autres avantages légaux; 26 mai. — **Pomy** (2e école mixte) : fr. 1000 et autres avantages légaux : 30 mai.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 9 mai, le Conseil d'Etat a nommé maître de dessin aux Ecoles normales, M. Georges Payer, à Lausanne, à titre provisoire et pour une année.

Dans sa séance du 12 mai, le Conseil d'Etat a nommé au poste de pasteur de la paroisse de Perroy M. Henri de La Harpe, actuellement pasteur à Ormont dessous.

Régents : MM. Oscar Jan, à Lausanne; Charles Duc, à Gilly ; Louis Rochat, à Aubonne ; Aloïs Mercier, à Boulens; Emile Zeender, à Lavigny; Charles Magnenat, aux Cullayes; Louis Mennet, à Villeneuve ; Emile Dind, maître spécial d'allemand à Vevey.

Régentes : Mlles Alice Boulenaz, à Rolle ; Jeanne Corboz, à Servion ; Lucie Capt, à La Chaux près Cossonay ; Henriette Marsens, à Perroy.

UN MIRACLE DE LA SCIENCE

La phtisie, c'est la maladie de nos jours. Nombreuses et variées sont les causes qui concourent à la multiplier, causes qu'il est inutile de rappeler ici. Jusqu'à présent, en général, la phtisie a le nom : *La maladie qui ne pardonne pas.*

Aujourd'hui enfin, nous avons appris avec beaucoup de joie que le célèbre professeur **Giuseppe Bandiera,** de Palerme (Italie), un savant qui a vieilli dans la science qu'il exerce, après de longues et profondes études, a découvert un remède singulièrement efficace contre les microbes de la phtisie, et ensuite des succès obtenus et de l'importance de sa découverte, il se propose de soumettre son spécifique à l'examen d'une commission du gouvernement afin que ce dernier veuille bien expérimenter le nouveau remède dans les hôpitaux civils et militaires, et de plus le faire connaître par des conférences à donner dans les principales villes de l'Italie.

Le docteur **Bandiera** demeure à Palerme, rue Cavour, 89-91; il possède déjà de nombreuses attestations de médecins, ainsi que de malades miraculeusement rétablis. Ce fut le journal *Il Secolo* qui, le premier, en donna l'heureuse nouvelle à l'humanité souffrante. On lit dans ce journal « Le remède offert pour guérir la phtisie est, à ce qu'on croit, un antiseptique. Le docteur **Bandiera** soutient que son remède fait disparaître les symptômes de la phtisie dans le terme de deux ou trois mois, en tuant le bacille de Koch, et que le patient se trouve en état de guérison dans le terme péremptoire de 120 jours. Le docteur **Bandiera** offre son médicament à tous ceux qui en ont besoin. Il se réserve de publier une analyse de sa découverte aussitôt que la Commission sanitaire de la Province se sera réunie ».

Pour conclure : En ce moment nous félicitons l'illustre et vénérable médecin et nous invitons tous ceux qui souffrent à s'adresser immédiatement à lui. Il n'y a pas de temps à perdre : le premier accès de toux n'est trop souvent que le premier râle de l'agonie. Les demandes doivent être envoyées en français ou en italien.

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Cours d'écriture ronde et gothique avec direction, par F. Bollinger. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles, grand rabais. **S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.**

La Fabrique suisse d'Appareils de Gymnastique
DE
R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896

offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour

la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES
DE
SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,
H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ
Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole, 2.
Grand Quai, 32.

Brevet ✠ 31179 — Modèles déposés.

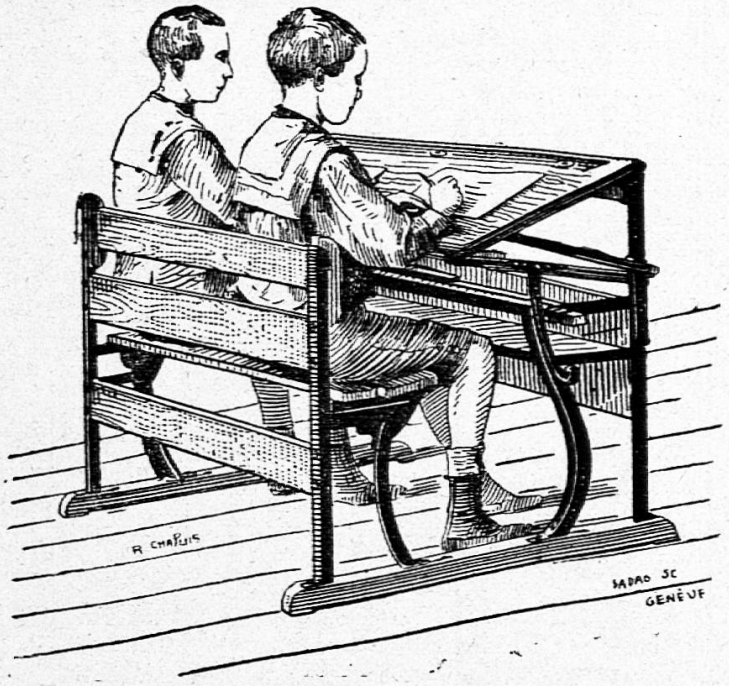

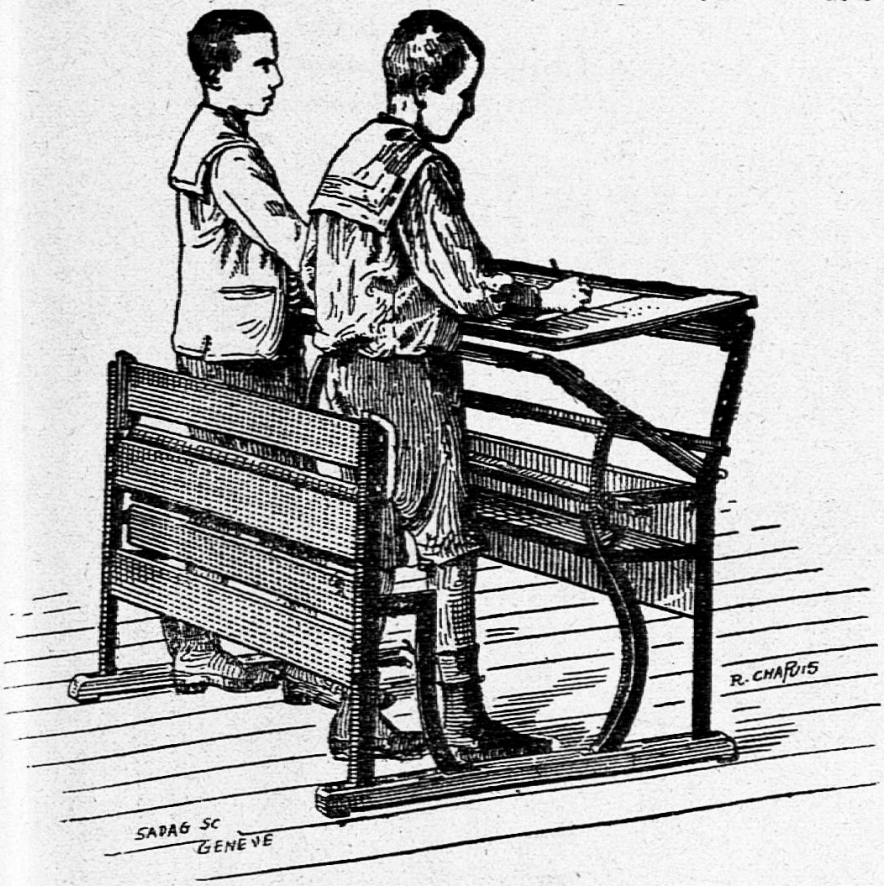

Grandeur de la tablette : 125 × 50.
Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :
1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc ou chaises 47 fr. 50
Modèle 15 A simplifié, à 42 fr 50

Attestations et prospectus à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.
1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.
1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.
1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.
1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.
1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.
1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.
1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.
1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

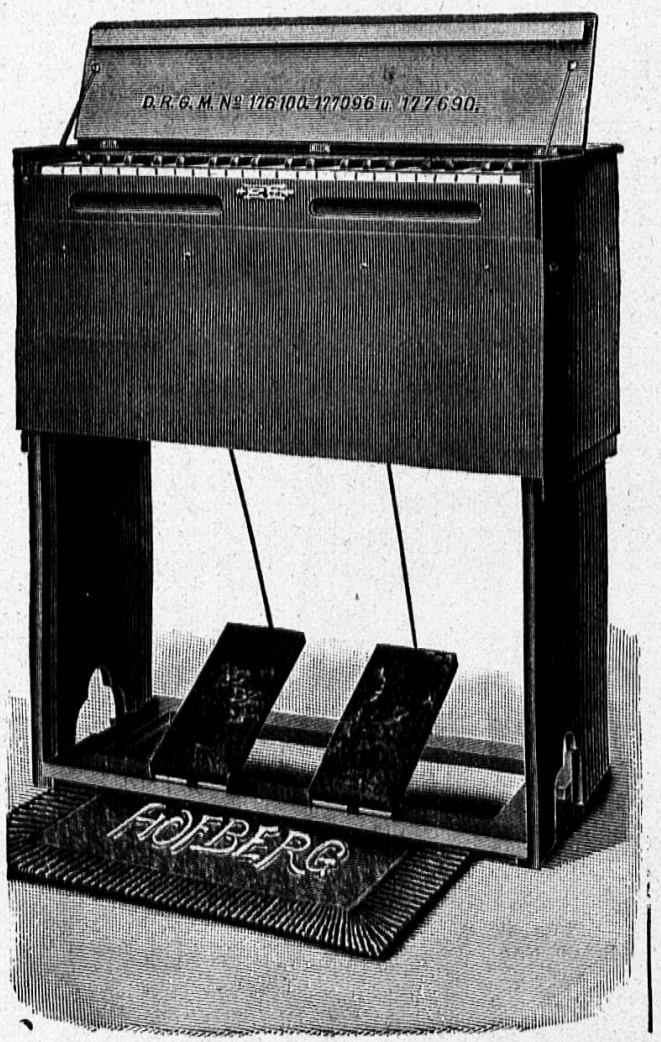

Plié et fermé, cet Harmonium représente une malle portée au moyen d'une poignée en cuir placée derrière l'instrument. Poids 13 kg.

L'Orphéoniste

Nouvel Harmonium portatif

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé : un **harmonium transportable,** de dimensions restreintes, et conservant malgré tout son caractère. **L'Orphéoniste,** quoique d'un prix bien modeste joint encore à ces qualités celles d'être solide et de posséder un son des plus agréables, noble et doux, et cependant puissant.

Il est d'une utilité incontestable par exemple pour le Missionnaire, l'Evangéliste et devient indispensable aux Sociétés Chorales, ainsi qu'aux petits Orchestres. C'est aussi l'ami du Débutant.

Dimensions :

Ouvert : hauteur 77cm, longueur 64cm, larg. 30cm. — Fermé : 34 × 64 × 30cm.

L'ORPHEONISTE a 1 jeu 8', 3 1/2 octaves mi-la, 42 touches, et ne coûte que **Fr. 98.—**

FŒTISCH FRÈRES

Facteurs de Pianos et Harmoniums

à LAUSANNE

Succursale à VEVEY

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITE PATRIE

XLIme ANNÉE — No 21. LAUSANNE — 27 mai 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **F. Meyer**, St-Prex (intérim).
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.
VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Valais.

MM. **Blanchut,** F., inst., Collonges.
Michaud, Alp., inst., Bagnes.

Vaud.

MM. **Meyer,** F., inst., St-Prex.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent,** Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.
MM. **Charvoz,** A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

Cours d'écriture ronde et gothique avec direction, par F. Bollinger. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles, grand rabais. **S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.**

EPARGNE SCOLAIRE

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne,** 56, rue du Stand, **Genève,** fournir gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

VIENT DE PARAITRE

chez GEORGES BRIDEL & Cie, éditeurs à Lausanne

CHRESTOMATHIE FRANÇAISE DE VINET

Tome III. — LITTÉRATURE DE LA JEUNESSE

Onzième édition, revue et augmentée par Paul Seippel

1 vol. cartonné de 764 pages. — Prix **5** francs.

Pour les Classes qui désireraient conserver l'édition précédente, il en reste encore des exemplaires.

Ce volume, ainsi que les tomes I et II du même ouvrage, est envoyé à **l'examen** à toute personne qui en fait la demande.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Vient de paraître :

Aline. Histoire par C.-F. Ramuz. 3 fr. 50
Comptabilité agricole de la petite et moyenne culture, par le Dr Ernest Laur, directeur du Secrétariat suisse des paysans. Traduit de l'allemand sur la 2e édition entièrement revue et corrigée par H. Nater. Cart. 2 fr.
La Crise du patriotisme à l'Ecole, par E. Bocquillon. 3 fr. 50
Au Japon et en Extrême-Orient, par F. Challaye. 3 fr. 50
Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. Ouvrage publié sous la Direction de André Michel. **Tome I.** Des débuts de l'Art chrétien à la fin de la Période romaine, première partie. 15 fr.

En souscription :

Dictionnaire encyclopédique illustré
"ARMAND COLIN,,

Paraîtra en **10** *fascicules à* **95 centimes.**

On souscrit à la LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

FÊTE DES VIGNERONS

1905 VEVEY 1905

Les 4, 5, 7, 8, 10, 11 Août.

Estrades : 12,500 places assises
1800 figurants.

Orchestre de 150 musiciens. — 5 fanfares.

Musique de **GUSTAVE DORET.** — Scénario et livret de **RENÉ MORAX.** — Costumes : **JEAN MORAX.** — Ballets : **D'ALESSANDRI.**

Solistes : Mme **TROYON-BLÆSI.** — Mme **WELTI-HERZOG.** — M. **CHARLES TROYON.**

CHŒURS - DANSES - CORTÈGES

TROUPES *d'Honneur* et des *Anciens-Suisses*, de l'*Hiver*, de *Palès*, de *Cérès* (Armaillis et leurs troupeaux), de *Bacchus* (Bacchanale).

Places de 2 à 25 fr., en vente dès le 25 juin.
Demander renseignements et plan au Comité des Finances de la Fête, quai Perdonnet 21 K, Vevey.

Dimanche 6 août : **GRANDE FETE VÉNITIENNE**

Fabrication de Cahiers d'école

EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires

Prix courant à disposition ❀ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne

Maison fondée en 1884

FRUTIGEN

Berner-Oberland

Bahnhof-Hotel und Restaurant.

Schulen, Vereinen u. Gesellschaften bestens empfohlen.

Geräumige Lokalitäten. Grosse Glasveranda, Eigene Wagen. Billige Arrangements. Besitzer : **Fr. Hodler-Hegger.**

Que tous ceux qui souffrent des maladies de la poitrine (tuberculose, bronchite, catarrhe pulmonaire, etc.), essayent la célèbre **Potion antiseptique** du Dr. Bandiera. Ce spécifique, d'une efficacité admirable, conforme aux dispositions des lois, est déposé seulement à Palerme, (Italie), prés la *Pharmacie Nationale*, située rue Cavour, 89-91. Prix de chaque bouteille, avec instruction, fr. 4. Ajouter les frais de port et d'emballage.

P. BAILLOD & Cie

GROS *NOUVEAU MAGASIN* **DÉTAIL**

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÉVRERIE

CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.

Grand choix, toujours environ 1000 montres en magasin.

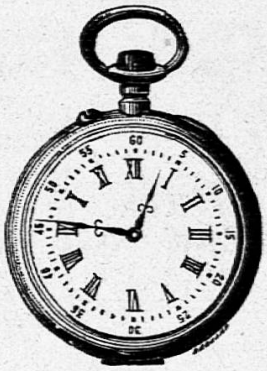

LAUSANNE

Place Centrale

Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.